

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2021

- Les élus du Conseil Municipal d'Enfants ont rencontré les élus adultes pour présenter les projets qui leur tiennent à cœur.

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	Excusé
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	X
Frédéric CHARVET	X		

Roger FENET a été désigné secrétaire de séance.

En première partie les enfants du CME se sont présentés et ont exposé leurs projets, notamment installer une boîte à livre municipale, mettre plus de couleur dans l'école, une piste de vtt, collecter de la nourriture pour des associations qui viennent en aide aux animaux abandonnés, un poulailler municipal, organiser des visites de musées, améliorer la propreté des rues en implantant des poubelles et des cendriers... Nous ne pourrons pas mener tous ces projets durant cette année 2020-2021 par manque de temps et un choix sera fait selon la priorité commune.

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020

Le compte-rendu du 3 décembre a été adressé par mail le 8 décembre 2020.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020.**

Arrivée entre 19h50 et 20h05 des élus retardés : Frédéric CHARVET, Fabienne FOURNEL, Emma GATINEAU et Sabine RUY.

### 2 - CA3B

#### - **Conseil communautaire du 14/12/2020 :**

De nombreux points ont été abordés et notamment :

- Accueil du nouveau maire de la commune de BUELLAS M. CHANEL
- Election à la vice-présidence de M. Jonathan GINDRE pour remplacer Mme Florence BLATRIX sénatrice
- Nomination de Michel LEMAIRE comme délégué communautaire
- Détermination des commissions thématiques (10)
- Approbation du règlement intérieur.

#### - **Refonte du Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR) :**

Ce plan a pour objet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Le Département est compétent pour établir le PDIPR en application de l'article L361-1 du Code de l'Environnement. Dans l'Ain, le PDIPR est une politique ancienne puisqu'elle date de 1984. En 2018, le Département a adopté une nouvelle stratégie en matière de randonnée dans l'Ain, en s'appuyant sur les intercommunalités afin qu'elles proposent les boucles et itinéraires les plus emblématiques de leurs territoires. Le PDIPR est donc actuellement dans une phase de refonte.

Entre 2019 et 2020, après un audit des itinéraires, il est proposé un scénario intégrant des critères propres en lien avec le schéma de développement touristique de CA3B : équilibre territorial entre Bresse-Revermont et zone urbaine, équilibre de pratique, intérêt patrimonial. Le résultat est une sélection pré-fléchée de 70 à 80 itinéraires d'intérêt communautaire et départemental pour 700 à 800 kms linéaires à inscrire au PDIPR.

Les étapes à venir de la refonte sont les suivantes :

- 1° - Hiver 2020-2021 : concertation territoriale avec les élus et le tissu associatif partenaire
- 2° - Printemps 2021 : établissement de la liste des itinéraires retenus
- 3° - Validation des itinéraires jugés d'intérêt communautaire et départemental pour inscription au PDIPR (délibération CA3B)
- 4° - Été 2021 : validation par le conseil départemental en commission permanente.

Afin de préparer les futurs échanges autour de cette refonte du PDIPR, il est nécessaire de nommer au sein de notre commune un référent communal « randonnée ». Le conseil valide la candidature de Mme CHAPUIS.

- **Saisine par Voie Electronique en matière d'autorisations du droit des sols au 01/01/2022 :**

Afin d'améliorer la qualité des services publics et de moderniser l'action publique le législateur a souhaité ouvrir pour toute personne désirant entreprendre des démarches de saisir l'administration par voie électronique.

Ainsi, en matière d'urbanisme et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune devra proposer des modalités de Saisine par Voie Electronique (SVE) en particulier pour les demandes d'urbanisme (CU, DP, PC...) que l'on recevra en tant que guichet unique de dépôt.

La CA3B, au travers du service commun d'instruction des autorisations du droit de sols prépare cette échéance afin d'anticiper les évolutions à venir et nous aider à répondre à cet objectif.

Des contacts seront pris courant 2021 pour proposer des solutions adaptées.

### **3 - Commissions**

#### **Commission Animation-Culture**

- Décorations de Noël dans le village, appréciées par la population. Le démontage est prévu samedi 16/01 à 10h.
- Décorations de printemps : réunion le 20/01 à 19h30.
- Action culturelle Campagn'Arts : sera relancée au printemps (avril/mai) – 4 séances prévues le mercredi – besoin de 10 personnes pour la figuration, élus, CME, club amitiés loisirs seront sollicités ainsi que des habitants. L'information sera relayée sur l'Echo de la Chanaz avec les dates.

#### **Commission Communication**

- Le magazine a été distribué avec la Lettre de la Reyssouze. Ont été notamment rajoutés les heures d'ouverture des commerces. Le maire salue le travail de Mme CHAPUIS.
- Point sur panneau Pocket : 362 vues pour la première publication, pour celle concernant le Point Ecoute 176 vues (en comparaison 5500 personnes touchées sur Facebook). Manque encore le réflexe de mettre des infos sur cette application.
- Vœux du maire : Pas de cérémonie cette année, une carte sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

#### **Commission Environnement**

- Déchets verts : mise en place d'une aire de stockage à compter du 15 janvier jusqu'au 14 mars. Le terrain sera auparavant nivelé. Retours positifs sur cette initiative.
- Encombrants : les personnes qui ne sont pas en capacité de les transporter en déchèterie peuvent s'inscrire en mairie. Information qui sera rappelée sur l'Echo de la Chanaz.

#### **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Masques transparents distribués aux enseignants et personnel périscolaire
- Réunion de la commission en visio-conférence du 21/12 :

- **Augmentation des tarifs garderie et cantine.** Ces derniers n'ont pas été réévalués depuis septembre 2017.

La commission propose l'augmentation suivante pour tenir compte de l'ouverture de la garderie périscolaire 1/4h plus tôt le matin et du changement de prestataire cantine (prix du repas plus élevé). L'augmentation du repas réservé hors délai s'est voulue dissuasive :

GARDERIE	matin (7h15-8h50)	fin après-midi (16h30-18h30)
1er enfant	1,30 € -> 1,35€	1,80 € ->1,85 €
2ème enfant	1,10 € ->1,15€	1,60 € ->1,65 €
3ème enfant	1,00 € ->1,05 €	1,40 € ->1,45 €
4ème enfant et au-delà	gratuit -> gratuit	gratuit -> gratuit

*A noter, les tarifs de l'après-midi comprennent le goûter.*

CANTINE	
Repas réservé avant le vendredi 9h00 pour la semaine suivante	4,00 € -> 4,10 €
Repas réservé après le vendredi 9h00	4,50 € -> 6 €
Repas adulte	5,80€ ->5,90 €

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs comme proposés ci-dessus, avec une application à compter du 08/02/2021.**

Le maire indique que les tarifs seront revus annuellement.

- **Dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours :**

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires en huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Par délibération en date du 4 janvier 2018, le conseil municipal avait voté favorablement pour un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Cette dérogation arrive à échéance en 2021, il convient de renouveler la proposition d'organisation conjointement avec le conseil d'école. Les jours et horaires restent ceux appliqués actuellement.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la prolongation de la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, comme ci-dessus présenté.**
- L'alarme incendie est fonctionnelle.

#### 4 – Personnel

Le Maire informe qu'il convient de modifier le tableau des emplois comme ci-dessous ::

EMPLOI	Nombre	CADRE D'EMPLOI / GRADE	Temps de travail
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>			
<b>Service administratif</b>			
Secrétaire de mairie	1	Attaché territorial	35h00
		Rédacteur territorial	
		(rédacteur, principal 2 <sup>ème</sup> classe ou principal 1 <sup>ère</sup> classe)	
Accueil mairie et agence postale	1	Adjoint administratif	35h00
		(2 <sup>ème</sup> classe, 1 <sup>ère</sup> classe, principal 2 <sup>ème</sup> classe, ou principal 1 <sup>ère</sup> classe)	
<b>Service technique</b>			
Entretien espaces verts, fleurissement, voirie, bâtiment	3	Adjoint technique territorial	35h00
		(2 <sup>ème</sup> classe, 1 <sup>ère</sup> classe, principal 2 <sup>ème</sup> classe ou principal 1 <sup>ère</sup> classe)	
<i>en centièmes</i>			
<b>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>			
Agent de restauration collective	1	Adjoint technique territorial	19.20/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
Entretien des classes et annexes	1	Adjoint technique territorial	16.20/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
Entretien bâtiments communaux (salle des fêtes + école)	1	Adjoint technique territorial	27.56/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
Surveillance garderie périscolaire et cantine	1	Adjoint d'animation	21.10/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
Surveillance garderie périscolaire et cantine	1	Adjoint d'animation	19.00/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
Surveillance garderie périscolaire et cantine	1	Adjoint d'animation	9.50/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
ATSEM	2	Agt territoriaux spécialisé des écoles maternelles ou adjoint d'animation	28.07/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	
<b>EMPLOIS NON PERMANENT</b>			
Surveillance garderie périscolaire et cantine	1	Adjoint d'animation	6/35ème
		(2ème classe, 1ère classe, principal 2ème classe ou principal 1ère classe)	

- **Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (9 abstentions), approuve la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1er janvier 2021.**

## 5 – Finances :

Lors du dernier conseil il a été approuvé la décision modificative n°2. Cette dernière doit être annulée à la demande de la trésorerie.

### • **Décision modificative n°2**

Un ajustement de crédit, sans incidence financière, est à prévoir pour alimenter le compte 66111 relatif aux intérêts des emprunts. En effet, le logiciel de comptabilité comportait une erreur dans le calcul de l'échéancier relatif à l'emprunt CACIB contracté en 2005 pour le groupe scolaire, les crédits inscrits sont donc insuffisants. Il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>		<b>DEPENSES</b>	
66111 Intérêts	+1 100,00		
615231/011 Voirie	-1 100,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 comme ci-dessus proposée.**

## **6 – Urbanisme :**

### **Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

#### **- Permis de construire :**

- RENAUD Laurie CORNIER Anthony – 292 chemin sous la vigne : réhabilitation ferme
- ODET Freddy – route de la grande Vavrette : garage

#### **- Déclarations préalables :**

- BREVET R. CARPORT - Impasse de Chessenin

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner :**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion : **Néant.**

## **6 – Questions diverses :**

- Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze : nouveau directeur Alexandre LAFLEUR – acquisition d'un logiciel de cartographie en 3d.
- Bureau d'étude EPODE (accord cadre SIEA) : remplacement des armoires électriques des points lumineux non conformes. Un programme d'installation LED : cela permettrait de faire des économies sur les abonnements. La commission doit se réunir pour en discuter.
- Le 24/12 4 jeunes ont été surpris par le maire dans la chaufferie de la salle des fêtes. Un courrier a été envoyé aux parents pour un rendez-vous avec le maire (rappel à l'ordre).
- Remerciements du Président des Alpes Maritimes pour le don de 500€ suite à la tempête Alex.
- Le projet de caméras de surveillance sera relancé auprès du Gendarme HUDELLOT.
- Chemin à remblayer à la montagne pour permettre un accès facilité pour faire le bois : voir avec les agents techniques.
- Fibre : travaux décalés de 6 mois – études réalisés sur 10 mois – opérationnelle fin 2021 début 2022.
- Antenne Orange : le permis devrait arriver.
- Prochain conseil : le jeudi 4 février 2021.

La séance est levée à 22 heures 50